



Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le

ID : 013-211300462-20220607-DEL04CM070622-DE

Registre des Délibérations DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUIN, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

Date de convocation :
1^{er} juin 2022

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 27
Procurations : 9

N°4 Objet : Subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire

Présents : Michel RUIZ, Nicole DECOSTANZI, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Denis CENTARO, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Audrey GIROULET, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE-----/

Absents-Excusés : Jean-Luc TURZO pouvoir à Claude MERINDOL, Marc LAURENT pouvoir à Michèle OLLIVE, Joëlle BRETON pouvoir à Nicole DECOSTANZI, Sylvie ABEL pouvoir à Hélène BERNAL, Françoise SCHMERBER pouvoir à Denis CENTARO, Magali MONIER pouvoir à Michel RUIZ, Anne TOUZE pouvoir à David GIACCONE, Hélène GAILLARD pouvoir à Nathalie MAUREL, Paul GATIAN pouvoir à Juan REVERTE-----/

Secrétaire de séance : Patrick EME

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2022 portant sur l'attribution d'une subvention de 5 600 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour le financement des différentes activités organisées pour les élèves du CE1 au CM2 ;

Considérant la demande de subvention complémentaire, sollicitée par les enseignants de CP, d'un montant de 530 €, qui servira à financer un projet sur le thème de « la forêt autour des 5 sens » ;

Considérant que le programme repose sur des journées d'intervention de l'association Les VertsTerrils, agréée au titre de la Jeunesse et de l'Education populaire et que l'éducateur à l'environnement de l'association, Gilles CAMPANA, animera trois journées autour du thème sélectionné ;

Considérant qu'il est également prévu une sortie pédagogique dans le parc départemental de Pichauris et une animation « Roultaterre » autour d'un atelier poterie ;

Considérant le budget global des actions menées en direction des CP qui est de 1 530 €, financé à hauteur de 1 000 € par les AIL et les fonds propres de la Coopérative ;

Considérant qu'il subsiste un montant à financer de 530 € ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve l'octroi d'une subvention complémentaire à la Coopérative scolaire de l'école élémentaire pour un montant de 530 euros.

ARTICLE II : Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile à la mise en oeuvre de cette subvention.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme

LE MAIRE,

Michel RUIZ

